

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 Février 2020

L'an deux mille vingt et le dix février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 04 février 2020.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 01 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. BOUNIARD – M. CORNET – Mme GRENIER – M. JOLLIVET – Mme PIQUEMAL.

Absents : Mme RAMUS – Mme PEREZ – M. RIFFARD.

Excusés : M. EUVRARD qui a donné procuration à M. BOUNIARD.
Mme LEBRAT.

M. Jocelyn GAUTHIER a été élu secrétaire.

Objet : Candidature de la commune dans la démarche Vil'lab 2020.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'ADT dans le cadre de « Villages de caractère » renouvelle son opération « Vil'Lab » pour sa 3^{ème} édition.

L'ADT sollicite les communes à candidater pour le « Vil'lab 2020 ».

La démarche Vil'Lab (laboratoire de projets) a été développé dans le cadre d'un partenariat expérimental entre le CAUE, l'ADT et l'Université de Grenoble-Alpes.

Pour la mise en place du dispositif, il faut plusieurs communes candidates géographiquement proches pour éviter de trop longs déplacements de stagiaires entre les communes.

.../...

Le principe de ce dispositif est d'accueillir 8 étudiants préparant leurs mémoires de fin d'études (master) dans des domaines pluridisciplinaires (Urbanisme, Patrimoine, Espaces Verts, Aménagement du territoire,...) et de faire bénéficier les communes du travail qui leur sera demandé de fournir en échange.

Le financement et le cahier des charges sont du ressort du Département de l'Ardèche.

La seule participation pour les communes retenues consistera à la prise en charge de l'hébergement des stagiaires, partagée entre les différentes communes accueillant le dispositif, qui sera d'environ 1000 €. Ainsi que la mise à disposition des étudiants dans chaque village d'une salle de travail avec connexion internet.

Notre commune pourra ainsi bénéficier d'une étude à moindre coût, et avec un regard extérieur, pour une restitution concrète du travail mené par le groupe de stagiaires.

Plusieurs projets d'études et thématiques seront soumis par les étudiants aux Maires qui choisiront lors d'une réunion programmée à l'initiative du CAUE et de l'ADT.

Dans notre secteur, les autres communes déjà candidates sont Rochemaure, St Vincent de Barrès et Saint Laurent sous Coiron qui est le dernier village labélisé.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de porter la Commune d'Alba la Romaine candidate à l'opération Vil'Lab 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de présenter la candidature de la commune d'Alba la Romaine à l'opération « Vil'Lab 2020 » organisée par les villages de caractère.
- **DECIDE** d'inscrire la participation financière de la commune au BP 2020.
- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 février 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 11 février 2020
LE MAIRE,
André VOLLE.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE
13 FEV. 2020



.../...